



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Bercher affiche sa bonne santé**

**Bercher, le 7 décembre 2017 – Dans le Gros-de-Vaud, la commune de Bercher prend soin de son millier d’habitants et n’a pas hésité à s’engager en faveur de leur qualité de vie : elle vient d’obtenir le label « Commune en santé », soutenu par le Canton de Vaud.**

Au terme d’un processus d’une année, Bercher rejoint trois communes vaudoises – Château-d’Œx, Montagny-près-Yverdon et Ecublens – qui ont souhaité officialiser leur engagement pour la promotion de la santé de leurs habitant-e-s au travers du label « Commune en santé ». Les autorités de Bercher voient dans ce label une marque de reconnaissance officielle de leur action au quotidien.

La commune de Bercher s’investit de façon notable dans le déploiement de quinze mesures de promotion de la santé, qu’elle soit physique, sociale ou mentale. Les nouveaux habitants peuvent, par exemple, participer à une marche pédestre à travers le village pour découvrir toutes ses richesses. Autre initiative : à partir de 2018, sur l’impulsion des parents, la route entre l’école et la salle de gymnastique sera fermée à la circulation pour être transformée en zone de rencontre où les enfants pourront se mouvoir en toute liberté. Mais Bercher ne s’arrête pas là : les autorités rendent régulièrement visite aux seniors veuves et veufs de la commune. Entre autres actions.

En adhérant à la démarche « Commune en santé » – dont la mise en place est simple et gratuite – Bercher est consciente que tout le monde est gagnant, autorités communales et habitant-e-s. D’un côté, les actions déjà entreprises sont valorisées et un message positif en faveur de la promotion de la santé est lancé aux concitoyen-ne-s. De l’autre, la commune peut désormais compter sur tout un réseau d’expertise, de soutien et d’information dans ce secteur, réseau qui lui permettra de poursuivre sur sa lancée et de mettre en œuvre la dimension « santé » dans ses initiatives futures. Un processus global dont la finalité est l’amélioration de la qualité de vie de la population.

Pour obtenir le label, une commune doit déployer au moins une action dans les six domaines que sont : la politique communale, l’animation et les fêtes, la famille et la solidarité, l’école, l’économie et les commerces ainsi que les espaces publics. Le projet est coordonné par le programme vaudois de promotion du mouvement et de l’alimentation favorables à la santé. Développé par Promotion Santé Valais, ce label est également proposé aux communes jurassiennes, valaisannes, genevoises et thurgoviennes.

**Pour plus d’informations :** [www.labelcommunesante.ch](http://www.labelcommunesante.ch)

#### **Contact médias**

Bertrand Galley – municipal, Commune de Bercher – 079 659.78.44 - [bertrand.galley@bercher-vd.ch](mailto:bertrand.galley@bercher-vd.ch)

Oriana Villa – coordinatrice vaudoise du label « Commune en santé – 021 623 37 53 –

[oriana.villa@fvls.vd.ch](mailto:oriana.villa@fvls.vd.ch)

*« Ça marche ! Bouger plus, manger mieux », programme cantonal vaudois de promotion du mouvement et de l’alimentation favorables à la santé, en collaboration avec Promotion Santé Suisse et mené par Promotion Santé Vaud.*